Image not found or type unknown

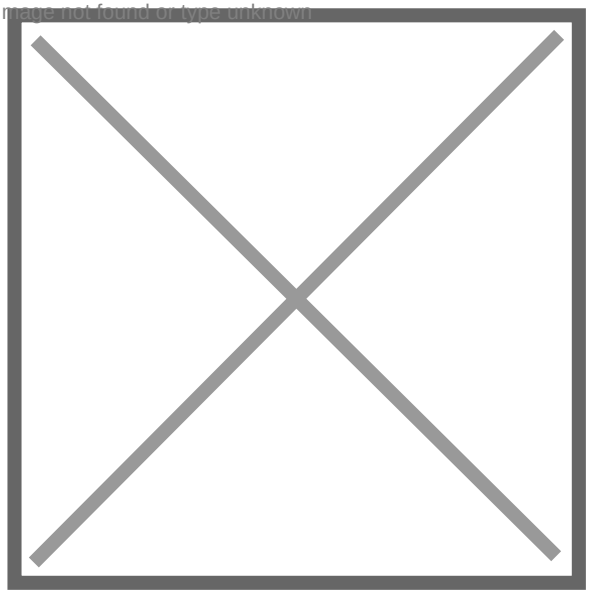

Infiltration d'eau et humidité

Par **coralie et gilles**, le **17/03/2009** à **20:35**

Bonjour, nous sommes locataires depuis plus de 6 mois de cet appartement, nous avons eu un dégat des eaux debut novembre 2008 des infiltration d'eau du plafond qui dégoulinent sur les murs dans une chambre ,et dans l'autre l'humidité c'est accrue de facon exponentiel jusqua avoir les murs trempés(il y avait a notre emménagement des traces noirs au plafond qui maintenant sont beaucoup plus developpé).
Nous avons tout de suite fait une declaration , a notre assurance,au syndic et a la proprio .
Notre assurance nous a dis que ce n'etait pas a eux(notre assurance) de payer ni de reparer car n'etait pas a la charge du locataire et depuis rien n'a changé ...
La proprietaire veut faire venir une entreprise pour faire un devis et réparé ensuite eventuellement et nous a laissé entendre que nous devrons prendre en charge la renovation des plafonds (noircits) de la peinture (trace de coulure) et de la tapisserie (noircit) est ce normal ???

Avons nous et/ou notre assurance quelquechose a payer dans cette histoire ? en sachant que les canalisations apparantes on ete mis hors de cause et que l'on soupsonne un fissure de la facade exterieur .

En sachant qu'elle n'a pas accepté l'offre du syndicat lui proposant de faire venir un expert mais quelle devait signer au prealable un papier disant que si les degats etaient a sa charge elle devrait payer l'expert ce qu'elle a refusé.

Dans l'attente d'une réponse , je vous remercie de votre attention

Coralie

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés